

## ers sensibilisés au tri

eu, mardi, l'as-  
nète pour une  
ir le devenir des  
nsibiliser les en-  
on, au tri, au re-  
stage.

ction au CP, les  
pris à décrypter  
e déchets et les  
Ils se sont fami-  
allages, notam-  
des matières, ce  
nérioration de la

ler tout ça en  
directrice de la  
llain. Mais l'ob-  
les enfants en  
arents. » Si on  
me public joue



Les enfants puisent des déchets qu'ils déposent dans des anneaux correspondant à chaque type de poubelle (bacs jaunes, marron...).

un rôle important dans les modifica-  
tions de comportement des adultes...

## Saint-Léger-sous-Cholet

## Vers une hausse de 0,5 % des taxes locales

Au vu de l'analyse financière de la commune, et des investissements projetés, présentés aux élus lors du dernier conseil municipal, il a été proposé de relever de 0,5 % les taux d'imposition. « Une augmentation un peu moins forte que les deux années précédentes », notent les élus de la commission. Le conseil s'est positionné pour suivre cette proposition de la commission. Ce qui apportera un gain supplémentaire de 13 505 € pour la commune. La taxe d'habitation est ainsi portée de 15,36 % à 15,44 % ; La taxe foncière sur le bâti de 20,90 % à 21 %

et la taxe foncière sur le non bâti de 41,82 % à 42,03 %. Le compte administratif de la commune pour 2015 laisse par ailleurs apparaître une capacité d'autofinancement « en légère amélioration. Vu la baisse de 50 000 € de dotations, on ne s'en sort pas si mal », a relevé le maire, Jean-Paul Olivarès. L'endettement de la commune, légèrement inférieur à celui des communes de mêmes strates jusqu'en 2015, connaîtra un pic en 2017 et 2018. Une hausse liée à la salle des fêtes (emprunts relais remboursables sur deux ans), avec un retour vers la normale par la suite.

## Saint-Léger-sous-Cholet

## Demande de subventions pour projets communaux



Le maire, Jean-Paul Olivarès.

Dans le cadre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR), la commune sollicite une subvention pour certains projets communaux. Il s'agit d'une dotation d'État accordée par le préfet. Des trois projets pouvant faire l'objet d'une telle demande, les élus ont classé prioritairement la construction du bâtiment de stockage de la gare : 26 131 € HT, qui pourrait bénéficier de 20 à 30 % de subvention ; suivi de l'installation de l'aire de jeux à la salle de la Prière, 12 950 € HT « subventionnables » de 25 à 35 % ; ainsi que la mise en sécurité de l'église (changement du cadran et de deux câbles électriques de commande des horloges), 6 705 € HT, « subventionnables » à 45 %. Par ailleurs, dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, le conseil sollicite aussi une subvention (montant indéterminé) pour l'installation d'une alarme à l'école publique sur un devis de 4 632 € HT.